

AFFAIRE N°3 - Résultat et prix du concours du Front de Mer de Saint-Denis.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Lors du Conseil Municipal du 30 juillet 1975, vous avez approuvé le lancement d'un concours d'Architectes et d'Urbanistes pour l'étude de l'aménagement du Front de Mer de Saint-Denis, depuis le Cap Bernard jusqu'à la Jamaïque.

Le 11 septembre 1975, le Jury sous la présidence de Madame LAVAUX, Président du CRAC, avait à retenir et classer trois propositions sur les cinq présentées.

Après délibération, le Jury a classé les projets comme suit :

1er prix - Cabinet QUENTIN-BOUCHE : 10 000 F

2e prix - Monsieur DOUADY : 7 000 F

3e prix - Monsieur BARAVIAN : 5 000 F

Le Jury ayant estimé que les deux propositions non retenues étaient de très bonne qualité, il a été proposé deux prix de 2 500 F à chacun des candidats non classés : le Groupe IV et le Cabinet BOSSU.

En conséquence, Mesdames et Messieurs, je vous demande de bien vouloir autoriser l'attribution de deux prix supplémentaires de 2 500 F chacun, pour lesquels les

crédits sont prévus au Chapitre 908-Article 132 du Budget Primitif 1975.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE donne lecture de l'avis des Commissions des Finances et des Travaux Publics :

"Les résultats du concours qui ont été acquis à une très grande majorité dans le Jury, rendent nécessaires deux décisions pour le Conseil Municipal :

- l'attribution de prix aux deux projets non primés : compte-tenu de la qualité du travail rendu, vos commissions y sont favorables.

- la désignation du bureau d'études qui réalisera les travaux concernés : les commissions s'en remettent à la sagesse du Conseil Municipal sur ce point."

LE MAIRE - Le premier prix a donc été attribué au Cabinet QUENTIN-BOUCHE, le deuxième à M. DOUADY et le troisième à M. BARAVIAN.

Je vous rappelle que le Jury était sous la présidence d'honneur de M. LE PREFET, du Président du Conseil Général et de moi-même.

Il était présidé par Madame LAVAUX, Présidente du CRAC, assistée de :

M. PROUST	Secrétaire Général de Préfecture
M. MEAU	Directeur de l'Equipement
M. MIGUET	Directeur Régional de l'O. N. F.
M. RAGOT	Directeur de l'Agence d'Urbanisme
Le Docteur GERARD	Président de l'Association pour la Protection du Patrimoine Réunionnais
M. PERSONNE	Président du Syndicat d'Initiatives
MME MAS	Présidente des Sciences et Arts
M. GRUCHET	Président de l'Association pour la Protection de la Nature
M. DROUHET	Directeur de la Bibliothèque Départementale
Un ARCHITECTE	représentant le Syndicat des Architectes
M. HOARAU	Premier Adjoint au Maire de Saint-Denis
M. GERARD	Deuxième Adjoint au Maire de Saint-Denis
MME ROCHE	Conseillère municipale
M. NATIVEL	Conseiller municipal

Les Présidents d'Honneur n'ont pas pris part au vote.

Ce vote a donné le nombre de voix suivant:

- Pour le Cabinet QUENTIN-BOUCHE : 12 fois premier et 3 fois deuxième
- Pour M. DOUADY : 3 fois premier, 11 fois deuxième et 1 fois troisième
- Pour M. BARAVIAN : 12 fois troisième et 1 fois deuxième.

Je vous rappelle également que le Conseil Municipal s'est réservé la liberté pour le choix des projets.

(LE CONSEIL MUNICIPAL PASSE AU VOTE)

Le projet réalisé par le Cabinet QUENTIN-BOUCHE a été ADOPTE A LA MAJORITE.

Approuvé

Saint-Denis, le 23 février 1976

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé: B. DALEX

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Finances et des

Collectivités Locales p. i. G. BÉDIER